



Business Pôle Les Près
22, rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq

Les Restaurants du Cœur - Association Départementale du Pas-de-Calais – Arras Distribution (AD62BD)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

Les Restaurants du Cœur - Association Départementale du Pas-de-Calais – Arras Distribution (AD62BD)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 17 RUE JAMES WATT 62000 DAINVILLE

SIREN : 749 845 707

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

A l'assemblée générale de l'association Les Restaurants du Cœur - Association Départementale du Pas-de-Calais – Arras Distribution (AD62BD),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Restaurants du Cœur - Association Départementale du Pas-de-Calais – Arras Distribution (AD62BD) relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 6.b « Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Villeneuve d'Ascq, le 11 septembre 2026

DocuSigned by:

 4622C3ABFA3D4EC...

Audrey GUGGINO-CRENU

Associée



LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
**Restaurants du Cœur du PAS DE CALAIS -
Arras Distribution (AD62BD)**

COMPTES ANNUELS AU **30/04/2026**

Date d'établissement des comptes : 07/09/2026

Signatures

Président

Trésorier

ETATS FINANCIERS

du 01/05/2025 au 30/04/2026

SOMMAIRE

1. BILAN ACTIF	4
2. BILAN PASSIF	5
3. COMPTE DE RÉSULTAT	6
4. PRESENTATION DE L'ENTITE	8
A. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL	8
B. NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES	8
C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	8
5. FAITS MAJEURS	8
6. REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
A. REFERENTIEL COMPTABLE	9
B. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE – PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT ANC N°2022-06	9
C. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	10
D. STOCKS	10
E. CREANCES	10
F. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10
G. SUBVENTIONS	10
i. Subventions d'exploitation	10
ii. Subventions d'investissement	10
H. CONTRIBUTIONS FINANCIERES	11
I. MECENAT	11
J. LES APPORTS	11
K. AUTRES RESSOURCES	11
7. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	12
8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
9. AUTRES INFORMATIONS	12
10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	12
A. PRINCIPE D'AFFECTATION DES DEPENSES AUX MISSIONS SOCIALES	12
B. DEFINITION DES FONDS ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	13
C. EMPLOIS DES RESSOURCES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	13
11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	13
12. BILAN ACTIF : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS	14
A. IMMOBILISATIONS	14
B. AMORTISSEMENTS	14
13. BILAN ACTIF : STOCKS ET EN-COURS	15
14. BILAN ACTIF : ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CREANCE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15
15. BILAN ACTIF : VMP ET DISPONIBILITES	16
16. BILAN ACTIF : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	16

17. BILAN PASSIF : FONDS PROPRES, FONDS DEDIES ET FONDS REPORTEES.....	17
A. VARIATION DES FONDS PROPRES	17
B. VARIATION DES FONDS DEDIES.....	17
C. VARIATION DES FONDS REPORTEES.....	17
18. BILAN PASSIF : TABLEAU DES PROVISIONS	18
19. BILAN PASSIF : ÉTAT DES ÉCHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	18
20. BILAN PASSIF : DETAIL DES CHARGES A PAYER	19
21. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	19
A. TABLEAU DES ENGAGEMENTS EN CREDIT-BAIL	19
B. AUTRES ENGAGEMENTS.....	19
22. DETAIL DU POSTE SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS	20
23. DETAIL DU POSTE LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	20
24. EAR (ÉTAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER).....	20
25. RESULTATS ANALYTIQUES	21
A. REPARTITION DU RESULTAT ANALYTIQUE DE L'EXERCICE	21
B. AFFECTATION DU STOCK INITIAL DE DONS ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	21
26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
27. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.....	24
28. RAPPROCHEMENTS CROD / COMPTE DE RESULTAT.....	25
29. INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF ET AUX TONNAGES DES DONS ALIMENTAIRES.....	26
A. EFFECTIFS SALARIES (EN ETP)	26
B. EFFECTIFS BENEVOLES	26
C. TONNAGE DES DONS ALIMENTAIRES LOCAUX.....	26

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026			EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit				
Logiciels et autres Immobilisations incorporelles	872	872		
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles	872	872		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	46 426	23 842	22 583	21 148
Installations techniques, matériel et outillage	117 767	99 970	17 797	23 270
Autres immobilisations corporelles	524 821	386 936	137 885	178 684
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Sous-total – Immobilisations corporelles	689 014	510 748	178 265	223 101
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés	450		450	
Autres immobilisations financières				
Sous-total – Immobilisations financières	450		450	
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ	690 335	511 620	178 715	223 101
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	422		422	793
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	89 658		89 658	79 292
Charges constatées d'avances	28 359		28 359	27 964
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	69 166		69 166	82 279
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	187 605		187 605	190 329
TOTAL GÉNÉRAL	877 940	511 620	366 320	413 430

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	128 200	128 200
Fonds propres avec droit de reprise	194 274	174 991
Réserves	69 156	69 156
Report à nouveau	-100 000	-30 989
Excédent ou déficit de l'exercice	-64 988	-69 011
Sous-total : Situation nette	226 641	272 347
Subventions d'investissement	46 421	58 161
TOTAL I – FONDS PROPRES ET RÉSERVES	273 063	330 508
Fonds reporté & Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	1 897	3 083
TOTAL II – FONDS REPORTÉS & DÉDIÉS	1 897	3 083
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL III – PROVISIONS		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 651	49 561
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	28 026	21 480
Autres dettes	1 437	3 747
Produits constatés d'avance	247	5 050
TOTAL IV – DETTES	91 360	79 839
TOTAL GÉNÉRAL	366 320	413 430

3. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits d'exploitation :		
Cotisations		
Ventes de biens et services	33 270	29 802
Ventes de biens		
Ventes de prestations de services	27 822	29 802
Produits des manifestations	5 447	
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	677 232	373 184
Concours publics et subventions d'exploitation	46 224	43 494
<i>Concours publics</i>		
<i>Subventions d'exploitations</i>	46 224	43 494
Ressources liées à la générosité du public	115 241	95 897
<i>Dons manuels</i>	107 660	95 897
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	7 581	
<i>Quote-part de GP reçue d'une autre OSBL</i>		
Contributions financières reçues	515 768	233 793
<i>Contributions reçues de l'Asso. Nationale des Restaurants du Cœur</i>	513 796	230 228
<i>Contributions reçues d'autres OSBL</i>	1 972	3 565
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		284 807
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	1 186	5 842
Autres produits	4 391	28
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	716 079	693 662
Charges d'exploitation		
Achats	20 962	30 521
Achats de marchandises	20 962	30 521
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	479 560	503 453
Aides financières versées	106	
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres aides financières	106	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 586	3 525
Sur rémunérations	2 777	1 977
Autres impôts et taxes	809	1 548
Charges de personnel	212 195	158 700
Salaires	158 724	117 399
Cotisations sociales	53 471	41 301
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	65 140	80 075
Dotations aux amortissements sur immobilisations	65 140	80 075
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	553	277
TOTAL II – CHARGES D'EXPLOITATION	782 102	776 551
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-66 022	-82 889

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits financiers Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciation et provisions Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1 034	1 261
TOTAL III – PRODUITS FINANCIERS	1 034	1 261
Charges financières Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV – CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 034	1 261
3. RÉSULTAT COURANT (I – II + III - IV)	-64 988	-81 628
Produits exceptionnels		12 644
TOTAL V – PRODUITS EXCEPTIONNELS		12 644
Charges exceptionnelles		27
TOTAL VI – CHARGES EXCEPTIONNELLES		27
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		12 617
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	717 113	707 567
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	782 102	776 578
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-64 988	-69 011
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	248 335 218 904 1 966 342	198 963 219 749 1 138 458
TOTAL	2 433 581	1 557 170
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	248 335 218 904 1 966 342	198 963 219 651 98 1 138 458
TOTAL	2 433 581	1 557 170
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>1 287 396</i>	<i>1 316 971</i>

4. Présentation de l'Entité

a. Description de l'objet social

L'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

b. Nature et périmètre des missions sociales

L'Association départementale les Restaurants du Cœur du PAS DE CALAIS - Arras Distribution gère, anime et coordonne sur le terrain et sur tout le département :

- L'aide alimentaire : Distribution alimentaire adultes & bébés
- Les activités d'aide à l'autonomie des personnes accueillies
- Les activités de lien social (cinéma, vacances) et d'accompagnement des personnes accueillies

c. Les moyens mis en œuvre

L'Association Départementale (AD) est une association loi 1901, d'intérêt général, autonome juridiquement mais liée à l'association nationale des Restaurants du Cœur par un contrat d'agrément qui définit ses obligations.

L'association nationale lui apporte en contrepartie un soutien technique, administratif et financier en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires, de communication, de recherche de fonds, et de gouvernance.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

L'Association Départementale perçoit des contributions volontaires en nature qui sont énoncées dans le bas de bilan ci-dessus :

- Les prestations en nature correspondent à mises à disposition gratuite de biens, de prestations gratuites et de prestations en nature provenant des concours publics, pour les missions sociales et fonctionnement.
- Le bénévolat correspond à la valorisation du nombre d'heures réalisées par les bénévoles concernant les différentes missions que l'AD entreprend

5. Faits Majeurs

Néant

6. Règles et Méthodes comptables

a. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément :

- au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général ;
- au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- au règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au JO du 18 décembre 2022 ; l'article 434-31 de ce règlement venant préciser le modèle de tableau à insérer dans l'annexe des comptes annuels ;
- au règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-03 ;
- au règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.
- et au règlement 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 septembre 2023.

b. Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 avril 2026 ont été arrêtés conformément au Règlement ANC n°2023 – 03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement. En particulier, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de l'AD sont les suivantes :

- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice pour un montant de 11 740€ est comptabilisée dans le résultat d'exploitation alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement.
- Au titre de l'exercice précédent, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.
- Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024-2025, figurant sur la ligne « Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges » pour un montant de 284 807€, concernaient :
 - Les remboursements d'assurance pour un montant de 4 599€ sur l'exercice 2024/2025. À compter de l'exercice 2025/2026, ces montants sont enregistrés dans les comptes #758 pour un montant de 4 172€ et présentés sur la ligne « Autres produits ».
 - Les remboursements liés au partage de frais d'entrepôt entre associations départementales pour un montant de 280 208€ sur l'exercice 2024/2025. À compter de l'exercice 2025/2026, ces montants sont enregistrés au crédit des comptes de charges correspondants et présentés sur la ligne « Autres charges externes ».

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au règlement comptable 2018-06, les immobilisations reçues à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale. La valeur vénale est estimée à partir du montant qui pourrait être obtenu de la vente de cet actif dans les conditions normales du marché selon les meilleures informations disponibles. Ces biens immobilisés sont amortis selon les règles applicables aux biens de même nature acquis à titre onéreux.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algeco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

d. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti).

e. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

g. Subventions**i. Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

ii. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au niveau du résultat d'exploitation selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

h. Contributions financières

Le terme contribution financière désigne un soutien financier facultatif octroyé par une autre entité de droit privé à but non lucratif. Elle pourra financer une activité liée à l'exploitation ou à un projet d'investissement. Les contributions financières sont inscrites en résultat.

i. Mécénat

Les ressources issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, en l'absence de contrepartie et dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats ». S'il n'existe pas de convention ces ressources sont comptabilisées dans le compte de produit « Don ».

S'il existe une contrepartie aux recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, elles sont comptabilisées en parrainage au niveau des ventes de biens et services.

j. Les apports

Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Les financements de l'Association Nationale reçus dans le cadre d'un investissement sont comptabilisés en Apport en fonds propres avec droit de reprise et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

k. Autres ressources

Avec l'aide de l'Association Nationale, l'association a été en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature, qui sont inscrites au pied du compte de résultat et du CER et du CROD.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un SMIC moyen pondéré sur l'exercice 2025/2026 (charges sociales incluses).

Les contributions en nature incluent les dons d'aliments et de produits d'hygiène reçus suivant les différents canaux de collecte (Collecte Nationale, ramasse, don etc.), les mises à disposition gratuites de locaux, de moyens techniques, de prestations ou de personnel via des mécénats de compétences, et ont été comptabilisées selon la méthode du coût évité.

7. Événements postérieurs à la clôture

Néant

8. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2025/2026 s'élève à 6 354 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

9. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

10. Informations relatives au Compte de Résultat par Origine et Destination

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP).

Le Compte de résultat par Origine et Destination est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 constitue un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.
- La colonne 2 du tableau a pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois.
- Les éléments de la colonne 2 sont repris en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER).

a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

b. Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- les dons des particuliers ou d'entreprises
- les legs, donations et assurances-vie
- des mécénats d'entreprises (les mécénats font l'objet d'une convention écrite).
- les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif.

c. Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles sont non affectés.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public.

Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), l'information en pied du CER n'est pas complétée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

11. Informations relatives au Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée précédemment.

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

12. Bilan Actif : Immobilisations & Amortissements

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2026
Donations temporaires d'usufruit Logiciels et Autres Immob. Incorporelles Immobilisations incorporelles en cours	872				872
Immobilisations incorporelles	872				872
Terrains Constructions - Immeubles – Entrepôts Structures légères – Algeco Rénovations immobilières - Installations générales Installations à caractère spécifique (chambres froides) Agencement, aménagements divers Matériel de transport (véhicules, transpalettes...) Matériel & mobilier bureau Matériels pour ACI (jardins, ateliers, cuisines) et autres immobilisations Terrains et constructions en cours Rénovations immobilières en cours Autres immobilisations en cours Acompte sur immobilisations Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	37 691 117 767 97 553 323 670 15 414 76 614	8 734 11 570			46 426 117 767 109 123 323 670 15 414 76 614
Immobilisations corporelles	668 709	20 305			689 014
Autres titres immobilisés Prêts Dépôts et cautionnements versés		450			450
Immobilisations financières		450			450
Total des immobilisations	669 581	20 755			690 335

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Mode d'amortissement et durée d'utilisation	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Compte à compte	Valeur brute au 30/04/2026
Amortissements donations temporaires d'usufruit Amortissements logiciels et autres immos. incorporelles	Linéaire 3 ans	872				872
Amortissements des immobilisations incorporelles		872				872
Amortissements terrains, constructions et entrepôts Amort. Structures légères (Algeco, Mobil home) Amort. Rénovations, installations générales Amort. Installations à caractère spécifique Amort. Agencements et aménagements divers. Amort. Matériel de transport Amort. Matériel et mobilier de bureau Amort. Matériels pour ACI (jardins, ateliers et cuisines) et autres immobilisations	Linéaire 20 ans Linéaire 10 ans Linéaire 10 ans Linéaire 5 ans Linéaire 3 ans Linéaire 5 ans Linéaire 5 ans Linéaire 5 ans	16 544 94 497 75 639 199 919 14 225 44 784	7 298 5 473 8 660 31 909 595 11 205			23 842 99 970 84 299 231 828 14 820 55 989
Amortissements des immobilisations corporelles		445 608	65 140			510 748
Total des amortissements		446 480	65 140			511 620

13. Bilan Actif : Stocks et en-cours

Stocks et en-cours (en €)			Dépréciation des stocks et en-cours (en €)		
	au 30/04/2026	au 30/04/2025	au 30/04/2026	au 30/04/2025	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières & autres approvisionnements					
Encours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Total					

14. Bilan Actif : État des Échéances des créance à la clôture de l'exercice et détail des charges constatées d'avance

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Titres immobilisés			
Prêts			
Dépôts versés			
Cautionnements versés	450	450	
Total des créances de l'actif immobilisé	450	450	
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)	422	422	
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)	176	176	
Autres créances (dont subventions)	89 481	89 481	
Charges constatées d'avance	28 359	28 359	
Total des créances de l'actif circulant	118 439	118 439	

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1an et plus
Locations	26 815	26 815	
Maintenance	108	108	
Assurances			
Autres Charges	1 436	1 436	
Total des charges constatées d'avance	28 359	28 359	

15. Bilan Actif : VMP et Disponibilités

Valeurs mobilières de placement (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Dépréciation	Montant net au 30/04/2026	Montant net au 30/04/2025
SICAV - Comptes à terme (CAT)				
Total des VMP				
Disponibilités (en €)	Montant brut au 30/04/2026		Montant net au 30/04/2026	Montant net au 30/04/2025
Comptes sur livrets (livret A)	46 500		46 500	51 261
Comptes-courant	22 220		22 220	29 914
Caisse	446		446	1 104
Intérêts courus				
Total des disponibilités	69 166		69 166	82 279
Total Trésorerie	69 166		69 166	82 279

16. Bilan Actif : détail des Produits à recevoir

Produits et Subventions à recevoir (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		
Clients, locataires et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat & Collectivités Publiques	5 292	21 246
Association Nationale et associations départementales RDC	83 786	57 186
Débiteurs et créditeurs divers		
Total des produits et subventions à recevoir	89 078	78 431
<i>Dont subventions à recevoir</i>	<i>5 000</i>	<i>21 246</i>

17. Bilan Passif : Fonds propres, Fonds dédiés et Fonds reportés

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montant au 30/04/2025	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Dont GP sur résultat de l'Exercice	Poste à poste	Montant au 30/04/2026
Fonds propres sans droit de reprise	128 200						128 200
Fonds Propres avec droit de reprise	174 991		19 283				194 274
Réserves	69 156						69 156
Report à nouveau – Reprise subventions antérieurs							
Report à nouveau	-30 989	-69 011					-100 000
Résultat comptable de l'exercice	-69 011	69 011		64 988			-64 988
Situation nette	272 347		19 283	64 988			226 641
Subventions d'investissement nettes	58 161			11 740			46 421
Total des Fonds propres	330 508		19 283	76 728			273 063

*GP = Générosité du Public

Les conditions de reprise d'un fonds propres se caractérisent par le non-respect des objets pour lesquels les sommes ont été versées.

b. Variation des Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de (en €)	Fonds à engager au 30/04/2025	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds à engager au 30/04/2026	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	1 897					1 897	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	1 186		1 186				
Total des fonds dédiés	3 083		1 186			1 897	

c. Variation des Fonds reportés

Fonds reportés (en €)	Fonds reportés au 30/04/2025	Report	Utilisations	Fonds reportés au 30/04/2026
Fonds reportés sur legs & donations				
Fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit				
Total des fonds reportés				

18. Bilan Passif : Tableau des provisions

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Provisions au 30/04/2026
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation :					
- des immobilisations incorporelles					
- des immobilisations corporelles					
- des immobilisations financières					
- des immobilisations en cours					
- des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés					
- des stocks					
- du compte client					
- des autres créances					
- des valeurs mobilières de placement					
Total des provisions pour dépréciations					
Total des provisions					

19. Bilan passif : État des Échéances des Dettes à la clôture de l'exercice et détail des produits constatés d'avance

Dettes (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 651	61 651			49 561
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Dettes des legs et donations					
Personnel et comptes rattachés	13 989	13 989			10 607
Dettes fiscales et sociales	14 036	14 036			10 873
Autres dettes	1 437	1 437			3 747
Produits perçus d'avance	247	247			5 050
Total des dettes	91 360	91 360			79 839

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Subventions	247	247			5 050
Loyers des bénéficiaires à percevoir					
Autres produits constatés d'avance					
Total des produits constatés d'avance	247	247			5 050

20. Bilan passif : Détail des charges à payer

Charges à payer (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Fournisseurs	17 639	12 957
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir		
Personnel et comptes rattachés	13 989	10 607
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4 755	3 553
État & Collectivités Publiques		
Débiteurs et créditeurs divers	1 437	3 747
Intérêts courus à payer		
Total des charges à payer	37 821	30 865

21. Engagements donnés et reçus

a. Tableau des engagements en crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées		
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Total des immobilisations en crédit-bail						
(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Véhicules						
Mobiliers, matériels de bureau & informatique						
Autres						
Total						

b. Autres engagements

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	
Autres engagements donnés	

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	
Autres engagements reçus	

22. Détail du poste Subventions et Concours publics

Subventions et Concours publics (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Quotes-parts des subventions d'investissement reprise au Compte de Résultat		
État	3 755	
Région		
Département		
Communes	1 000	
Collectivités publiques	2 600	
Autres	4 385	
Total des quotes-parts de subventions d'investissement	11 740	11 740
Subventions d'exploitation		
Fonds social européen (F.S.E.)		
État & DDCSPP	4 000	2 000
Région	16 900	19 273
Département		
Communes et Communautés urbaines	1 798	2 677
Autres	11 786	19 544
Total subvention d'exploitation	34 484	43 494
Concours publics		
Concours publics sur contrats aidés		
Allocations logements		
Total concours publics		

23. Détail du poste legs, donations et assurances-vie

LEGS – DONATIONS – ASSURANCES-VIES	Exercice clos le 30/04/2026	Exercice clos le 30/04/2025
PRODUITS	7 581	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	7 581	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie par l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisations des fonds reportés liés aux legs ou donations		
CHARGES		
Charges sur legs ou donations		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
SOLDE du poste legs, donations et assurances-vie	7 581	

24. EAR (État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources de l'exercice clos le 30/04/2026
Néant	
Total	

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association situé 17 Rue James Watt 62217 BEAURAINS .

25. Résultats analytiques

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Contribution Asso. Nationale I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total des Produits I+II+III	Total des Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	438 482	103 029	48 595	590 107	645 290	-55 183
Autonomie, lien social et accompagnement	23 228	618	37 226	61 071	61 071	
Emploi						
De la Rue au Logement						
Aide et Pilotage des Missions sociales	8 089	823	-5 565	3 346	3 346	
Frais de fonctionnement	43 998	11 957	6 634	62 589	72 394	-9 805
Frais de Recherche de fonds						
Total	513 796	116 427	86 890	717 113	782 102	-64 988

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0,00 €.

26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	115 241	115 241	95 897	95 897
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	115 241	115 241	95 897	95 897
Dons manuels	107 660	107 660	95 897	95 897
Legs, donations et assurances-vie	7 581	7 581		
Mécénats				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif				
Autres produits de la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	554 463		562 334	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	515 768		233 793	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	38 695		328 541	
Produits des manifestations	5 447			
Autres produits non liés à la générosité du public	33 247		328 541	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	46 224		43 494	
3.1 Subventions	46 224		43 494	
3.2 Concours publics				
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	1 186	1 186	5 842	5 800
TOTAL DES PRODUITS	717 113	116 427	707 567	101 697
CHARGES PAR DESTINATION				
1.1- MISSIONS SOCIALES réalisées en France	709 707	104 469	699 749	95 816
Actions réalisées par l'organisme				
– Distribution alimentaire	645 290	103 029	607 218	87 045
– Autonomie, lien social et accompagnement	61 071	618	88 647	7 930
– Emploi				
– De la Rue au Logement				
– Aide et Pilotage nationale des missions sociales	3 346	823	3 884	840
– Relations institutionnelles et veille stratégique				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
1.2- MISSIONS SOCIALES réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	72 394	11 957	76 829	5 881
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL DES CHARGES	782 102	116 427	776 578	101 697
EXCÉDENT ou DÉFICIT	-64 988		-69 011	

Compte de Résultat par origine et destination - suite

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 216 543	2 216 543	1 338 543	1 338 543
Bénévolat	1 966 342	1 966 342	1 138 458	1 138 458
Prestations en nature	1 867	1 867	1 122	1 122
Dons en nature	248 335	248 335	198 963	198 963
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			2 458	
Prestations en nature			2 458	
Dons en nature				
3- CONCOURS PUBLIQUES EN NATURE	217 038		216 170	
Prestations en nature	217 038		216 170	
Dons en nature				
TOTAL DES PRODUITS	2 433 581	2 216 543	1 557 170	1 338 543
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 386 487	2 169 449	1 527 221	1 308 593
Réalisées en France	2 386 487	2 169 449	1 527 221	1 308 593
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	6 268	6 268	1 190	1 190
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	40 826	40 826	28 759	28 759
TOTAL DES CHARGES	2 433 581	2 216 543	1 557 170	1 338 543

27. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES PAR ORIGINE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- MISSIONS SOCIALES	104 469	95 816	1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	115 241	95 897
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme					
Distribution Alimentaire	103 029	87 045	1.2 Dons, legs et mécénats		
Autonomie, lien social et accompagnement	618	7 930	Dons manuels	107 660	95 897
Emploi			Legs, donations et assurances-vie	7 581	
De la Rue au Logement			Mécénats		
Aide au pilotage nationale des Missions sociales	823	840			
Relations institutionnelles et veille stratégique			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes			Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif		
			Autres produits		
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 957	5 881			
TOTAL DES EMPLOIS	116 427	101 697	TOTAL DES RESSOURCES	115 241	95 897
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2- REPRISES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3- UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	1 186	5 800
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
	Excédent ou insuffisance de la générosité du public				
	Investissements ou désinvestissements nets financés par la générosité du public		Données non disponibles	Données non disponibles	
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- Contributions volontaires aux missions sociales	2 169 449	1 308 593	1- Contributions volontaires liées à la générosité du Public		
Réalisées en France	2 169 449	1 308 593	Bénévolat	1 966 342	1 138 458
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	1 867	1 122
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds	6 268	1 190	Dons en nature	248 335	198 963
3- Contributions volontaires au fonctionnement	40 826	28 759			
TOTAL DES EMPLOIS	2 216 543	1 338 543	TOTAL DES RESSOURCES	2 216 543	1 338 543

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès de public – suite

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	1 186	6 986
- Utilisation	1 186	5 800
+ Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		1 186

28. Rapprochements CROD / Compte de Résultat

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
782 102	782 102

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
717 113	717 113

29. Informations relatives à l'effectif et aux Tonnages des dons alimentaires

a. Effectifs salariés (en etp)

Effectifs salariés en ETP au 30/04/2026	CDDI	Autres contrats aidés	CDD	CDI	Total
Ouvriers					
Employés, techniciens, agents de maîtrise				4,00	4,00
Cadres et ingénieurs				1,00	1,00
Total Effectifs				5,00	5,00

b. Effectifs bénévoles

Effectifs Bénévoles	Exercice 2025 / 2026	Exercice 2024 / 2025
Nombre de bénévoles sur l'exercice	685	460*
Nombre de bénévoles actif au 30/04	546	460

* le bénévolat ponctuel n'était pas pris en compte sur le chiffre de l'exercice 2024/2025 au contraire du chiffre indiqué pour l'exercice 2025/2026 pour correspondre aux heures de bénévolat valorisées dans les contributions volontaires en nature.

c. Tonnage des dons alimentaires locaux

Denrées alimentaires (en tonnes)	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Tonnage total des dons alimentaires locaux
Exercice 2025 / 2026	28,18	88,26	32,23	148,67
Exercice 2024 / 2025	22,20	48,61	17,92	88,73

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le trésorier de l'association